

QUESTIONS/RÉPONSES Réouverture graduelle de la bibliothèque

MISE À JOUR 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

Quels sont les services disponibles?

- Accès libre aux collections;
- Postes informatiques (en nombre limité et sur réservation pour des périodes de 45 minutes);
- Réservation et mise de côté de documents (maximum de 10 documents);
- Service de prêt;
- Prêt entre bibliothèque (P.E.B.)
- Retours de documents par le biais de la chute extérieure;
- Service de référence et d'aide au lecteur;
- Photocopieurs, imprimantes et numériseurs;
- Tous les services en ligne demeurent disponibles;
- Vous pouvez obtenir un soutien technique et des renseignements sur le livre numérique et les ressources en ligne en communiquant avec nous.

Afin de pouvoir respecter les consignes sanitaires gouvernementales, **les fauteuils ainsi que les tables de travail et les tables du coin café ne sont pas accessibles pour le moment.**

Mesures sanitaires

Quelles sont les conditions à respecter pour pouvoir fréquenter la bibliothèque?

Vous ne devez pas fréquenter la bibliothèque si vous :

- Présentez des symptômes liés à la COVID-19;
- Avez été testé positif à la COVID-19 et n'avez pas complété votre période d'isolement;
- Êtes en contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19.

Quelles sont les mesures sanitaires mises en place par la bibliothèque ?

Les consignes sanitaires sont celles en vigueur et recommandées par la Direction de la santé publique soient :

- Respect de la capacité maximale établie pour les rassemblements intérieurs dans les lieux publics (établie à 50 personnes en date du 22 juin 2020). Ce nombre exclut le personnel de la bibliothèque.
- Port du masque est obligatoire dans tous les lieux publics.
- Présence d'une durée maximale de 60 minutes pour chaque usager ou famille à la bibliothèque. Ce temps pourrait être réduit selon l'achalandage;
- Marquage au sol et signalisation afin de rappeler la distance physique à respecter;
- Installation de station de désinfectant pour permettre le lavage des mains;
- Désinfection aux 4 heures des surfaces fréquemment touchées comme les comptoirs et portes.
- Période de quarantaine de 24 heures imposée aux documents retournés.

Dois-je désinfecter mes livres en rentrant à la maison? Ou avant de les retourner à la bibliothèque?

Veillez ne pas nettoyer les documents afin d'éviter de les endommager et que des frais de remplacement soient portés à votre dossier.

Retours

Je dois rendre un document, comment faire?

Tous les documents doivent être retournés dans la chute à livres extérieure. Elle est ouverte en tout temps.

Nous vous invitons à respecter les règles de distanciation physique lors de l'utilisation de la chute.

Notez qu'en raison de la mise en quarantaine des documents à leur retour pendant un minimum de 24 heures, il y aura un délai entre le moment où vous rapporterez les livres et celui où ils seront retirés de votre dossier.

Ceci ne vous empêchera pas de faire des réservations de documents.

Avant la fermeture des bibliothèques, mes documents étaient déjà en retard. Qu'en sera-t-il des frais?

Vous devrez acquitter les frais de retard encourus jusqu'au 12 mars inclusivement. Aucun frais supplémentaire ne s'ajoutera jusqu'au 1^{er} septembre 2020.

J'ai été mis en isolement et je ne peux pas retourner mes documents, est-ce que j'aurai des frais?

Vous pourrez remettre vos documents à la fin de votre période d'isolement à la bibliothèque. Vous devrez acquitter les frais de retard encourus. Nous vous invitons à contacter directement la bibliothèque par téléphone pour tout cas particulier.